

# MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-02-0002

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 1<sup>er</sup> avril 2019 à 19h30 au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

**Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : #2019-02-0002.**

### **Nature et effets de la demande #2019-02-0002 :**

Permettre la future implantation d'une piscine creusée en cour avant, selon l'angle du chemin Laporte, tel que montré au plan projet de la piscine produit par les Paysages VerduRoy, firme d'architectes paysagistes et daté du 14 janvier 2019. La norme actuelle pour les dispositions relatives aux constructions accessoires à un usage résidentiel prévoit que les constructions accessoires sont autorisées dans les cours latérales et arrières seulement, tel que stipulé dans l'article 6.1.1.1 du Règlement sur le zonage #264-2008.

**Identification du site concerné :** L'emplacement visé par la présente demande est situé au 5, chemin des Appalaches à Bolton-Ouest, sur le lot numéro 5 193 065 du cadastre du Québec (matricule : 9009-44-8140).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce 15 mars 2019.

---

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier